

Construction & rénovation de bâtiments

Objectif environnemental	Idée d'action
Atténuation du changement climatique	Questionner le besoin d'espace, mutualiser les m² utilisés (sobriété foncière). Mener des actions de sensibilisation des usagers aux écogestes ou créer des outils dédiés (animations, affichages, compteurs de consommation pédagogiques, nudges). Assurer la performance énergétique (consommation énergétique) en agissant sur l'isolation de l'enveloppe (toiture ou combles, murs et menuiseries, planchers bas) et privilégiant les énergies renouvelables (décarbonées) pour la production de chauffage, d'eau chaude sanitaire voire de climatisation. Prendre en compte l'énergie grise et le carbone stocké dans le choix des matériaux de construction en privilégiant les matériaux bas-carbone (réemploi, biosourcés etc). Réfléchir à une implantation, une circulation et des équipements privilégiant les transports en commun et modes actifs. Privilégier les entreprises et projets labellisés (ex : Label Effinergie RE2020, HQE, BBC Effinergie rénovation). Anticiper la réglementation en exigeant un impact carbone maximal ambitieux Ex. : logements collectifs - Impact carbone construction (en kgCO₂e/m² construit) : 2028 : 580 2031 : 490 (-30%)
Adaptation au changement climatique	Assurer le confort thermique du bâtiment construit, hiver comme été. Favoriser l'infiltration de l'eau dans les espaces extérieurs (espaces verts, parkings...) Choisir un lieu d'implantation ou de développement qui n'est pas soumis aux principaux risques climatiques actuels et à prévoir (submersions, inondations, retrait/gonflement des argiles, chutes de falaises, effondrement de marnières, feux de forêt, risque technologique à proximité...) ou les anticiper dans la conception du projet pour en limiter l'impact.
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Privilégier les entreprises labellisées pour leur produits et services respectueux de l'environnement et celles qui s'engagent dans une démarche « chantier propre ». Favoriser la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie (arrosage, sanitaires...) ainsi que son infiltration dans les sols.
Transition vers une économie circulaire	Favoriser les chantiers de déconstructions les plus favorables au réemploi des matériaux. Mise en œuvre de matériaux réemployés, d'origine recyclé et biosourcés. Limiter la surface artificialisée par la construction du bâtiment : optimisation de la surface au sol / réutilisation de terres déjà artificialisées (friche, densification etc.)
Prévention et réduction de la pollution	Choisir des matériaux biosourcés, respectueux de la qualité de l'air, de l'eau, des sols et produits durablement. Privilégier les entreprises labellisées pour leur produits et services respectueux de l'environnement et celles qui s'engagent dans une démarche « chantier propre ».
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Limiter l'artificialisation des sols en privilégiant la rénovation de l'existant ou la construction sur des secteurs déjà artificialisés. Réaliser un diagnostic biodiversité dès la conception du projet pour déterminer les espèces présentes et faire appel à un écologue dans la définition de son projet. Préserver la nature existante sur le site aménagé et restaurer leur fonctionnalité (exemples : restauration de mares, maintien des haies et des arbres...) Choisir ses dates de travaux en prenant en compte le dérangement potentiel sur la faune. Créer des refuges pour la biodiversité dans les bâtiments et espaces extérieurs attenants (toits végétalisés, nichoirs, mares). Assurer la circulation de la petite faune (passages aménagés dans les clôtures). Planter les espaces verts attenants avec des essences locales pour éviter le développement d'espèces envahissantes et renforcer la biodiversité. Adapter et limiter la quantité des éclairages extérieurs (nombre, durée) au strict nécessaire ainsi que sa qualité (température, orientation...) dans le respect de la trame noire. Renaturer les espaces éventuellement laissés en friche.